

Le 31 juillet 2015, les organisations syndicales des greffes étaient conviées par M. Gilles BACHELIER, conseiller d'Etat, président de la cour administrative d'appel de Nantes, pour la présentation des conclusions du groupe de travail sur les télé-procédures dans les juridictions administratives.

**Vos représentants, Patrick FOUINETEAU du TA de Montpellier et Colette GOUSSI du TA de PARIS, avaient répondu à cette invitation estivale.**

**Force est de constater que FORCE OUVRIERE était la seule organisation syndicale représentative des agents de greffe présente à cette réunion d'importance majeure compte de l'enjeu que représente la mise en place des télé-procédures.**

FORCE OUVRIERE se félicite d'avoir été entendu lors des deux premières auditions et pour cette séquence de présentation du rapport final.

En préambule de ses conclusions, le groupe de travail reconnaît, d'une part, la rapide appropriation des nouvelles méthodes de travail par les agents de greffe, et, d'autre part, que la mise en place de la télé-procédure modifie les tâches du greffe sans les alléger, voir les a alourdi.

Les principaux obstacles à la réduction de la charge du travail résident dans les procédures asymétriques, qui varient selon les différents sites, la rematérialisation systématique des dossiers dans certaines juridictions, voire en parallèle son téléchargement, un manque flagrant de concertation entre les magistrats et les agents des greffes, une appropriation de la télé-procédure fortement contrastée entre ces deux acteurs.

Ce rapport préconise pour répondre aux enjeux posés par la dématérialisation trois séries de mesures :

1.- rendre l'usage des télé-procédures obligatoire pour les avocats et les administrations de l'Etat et leurs établissements publics d'ici à la fin de l'année 2016 afin de réduire l'asymétrie et l'assortir d'une sanction juridique en cas de manquement. Pour assurer la lisibilité des dossiers dématérialisés, les pièces transmises seront indexées et nommées, ce qui n'est pas le cas actuellement et complique nettement la mise en état des dossiers par les greffes.

2.- rendre l'enjeu collectif en plaçant l'appropriation des télé-procédures au cœur des préoccupations de la communauté de travail juridictionnel, et en l'inscrivant dans chaque projet de juridiction 2016-2018. Des actions de formation seront mises en place pour les deux communautés. Un dialogue de qualité entre les magistrats et le greffe devra se maintenir tant au niveau de chaque chambre qu'au niveau de la juridiction. C'était une proposition de FORCE OUVRIERE.

3.- homogénéiser les pratiques des juridictions particulièrement dans la gestion des procédures asymétriques visant à l'amélioration de la qualité du service rendu aux utilisateurs actuels de l'application.



**FORCE OUVRIERE**, en accord avec ces trois séries de mesures, signale que ces propositions sont transmises au secrétariat général du Conseil d'Etat, qui devrait prendre une circulaire d'application dans les prochaines semaines, à laquelle notre syndicat souhaite être associé au titre de la concertation et du dialogue social.

**FORCE OUVRIERE** sollicitera un entretien avec Mme la secrétaire générale à cette fin.

**FORCE OUVRIERE** demandera que cette circulaire prenne en compte l'essentiel des propositions :

- 1) un dossier de travail unique, complet et ordonné, dématérialisé, lorsqu'il est en état d'être jugé, sans doublon avec un support papier.
- 2) l'interdiction d'une rematérialisation systématique des dossiers, mais laissant la faculté à chaque magistrat d'une rematérialisation partielle effectuée par ses soins.
- 3) le téléchargement sur le répertoire partagé où l'impression pourrait intervenir lorsque le rapporteur se saisit du dossier pour le traiter, dès que les moyens techniques seront mis en place (changement des serveurs réseau par les serveurs FIC).
- 4) la mise en place d'actions de formation adaptées aux missions respectives des magistrats et des agents de greffe.
- 5) l'institution dans chaque juridiction d'un dialogue entre magistrats et agents de greffe sous forme de groupe de travail ou de comité de concertation institutionnalisé.
- 6) la prise en compte des effets du travail sur écran sur la santé par l'ensemble des acteurs de la chaîne hygiène et sécurité. FORCE OUVRIERE proposera au prochain CHSCT des mesures concrètes.
- 7) le renforcement de l'adhésion des usagers et la réduction des procédures asymétriques.
- 8) le rappel des dispositions du code de justice administrative concernant le rôle des magistrats dans la conduite de l'instruction.
- 9) le rappel des dispositions du code de justice administrative concernant le rôle du greffe dans le déroulement de la procédure juridictionnelle.
- 10) l'importance d'une homogénéité des pratiques des juridictions dans la perspective d'une généralisation de télérecours, et au sein même de chaque juridiction.

**FORCE OUVRIERE se félicite d'avoir participé activement à ce débat fondamental pour l'avenir des greffes. Cette modernisation de nos procédures et de nos méthodes de travail nous fait rentrer de plain-pied dans le 21<sup>ème</sup> siècle.**

**FORCE OUVRIERE adresse ses plus vifs remerciements à l'ensemble des membres du groupe de travail.**

